

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 Février 2018

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 19 Février 2018

Date de convocation : 12 Février 2018

L'An Deux Mille Dix Huit, le Lundi 19 février, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert GUERINEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18, présents 14, votants 16

Présents : MM GUERINEAU Robert, SIGWALT Richard, DESDOUETS-FERANDIN Jocelyne, LOIZEAU Jean, LECIGNE Johann, SOUCHET Jean, BONNAMY Maryse, CROCHET Thierry, CHEBOUKI Nathalie, FRIMIN Denis, LANDREAU-BONENFANT Cécile, PITAUD Marc, POTIER Stéphanie, BESSONNET Virginie.

Absents et excusés : RIOU Marie-Claude ayant donné pouvoir à GUERINEAU Robert, GUILLOT Bertrand ayant donné pouvoir à LECIGNE Johann, TURPAUD Marie-Caroline et RENAUDIN Cécile

Secrétaire de séance : FRIMIN Denis.

Monsieur le Maire débute la séance en accueillant Monsieur Yann MASSONNEAU qui présente l'avant-projet définitif des travaux d'accessibilité, de rénovation et d'extension de la salle du villebon. Le projet consiste en une rénovation globale du bâtiment pour permettre son accessibilité PMR via l'installation d'une rampe ainsi qu'une extension qui abritera de nouveaux WC dont un PMR, ainsi qu'un local de stockage et de rangement pour les associations. Le montant des travaux est estimé à 138.100€ HT. Les travaux pourraient débiter par l'extension dès le mois de juin et ceux de rénovation de la salle à compter de septembre 2018.

Les membres présents adoptent à l'unanimité le précédent compte-rendu.

Un point sur la convention annuelle avec l'OEJ est ajouté à l'ordre du jour.

FINANCES ET BUDGETS

Consultation pour emprunt lotissement communal le Gaveau

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°08-01-18 du 22 janvier 2018 par laquelle le conseil municipal avait accepté l'acquisition des parcelles cadastrées AH n°45-46-47-48-70-76 d'une contenance totale de 54262 m² à un prix de 596 882 €, pour la création du lotissement communal le Gaveau.

Pour financer l'acquisition de ces terrains, il est nécessaire de contracter un nouvel emprunt. Un montant de 650 000 € est envisagé à taux fixe ou variable selon les propositions des banques qui seront consultées, sur une période de 10 ou 15 ans. Il demande donc au conseil municipal l'autorisation de procéder au lancement de la consultation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation afin de contracter un emprunt pour

l'acquisition des terrains nécessaires à la création du lotissement communal le Gaveau
- Dit que l'organisme bancaire sera choisi au conseil municipal du mois de mars 2018.

Convention annuelle avec l'OEJ

Monsieur le Maire rappelle que la convention pluriannuelle signée avec l'OEJ arrive à son terme le 28 février prochain. Au vu des démarches engagées par l'OEJ et la Marelle pour que les deux associations fusionnent, il propose de reconduire cette convention pour une durée de 10 mois du 1^{er} mars au 31 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Approuve le projet de convention annuelle d'objectifs avec l'Office Enfance Jeunesse
- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention.

ENVIRONNEMENT VOIRIE

Stade des primevères – demande de subvention à la Fédération Française de Football

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'au vu du projet d'aménagement d'un équipement sportif sur le secteur du Sableau dont le montant est estimé à 201.812€ (travaux seuls) et 52.853€ d'éclairage, une demande de financement pourrait être sollicitée auprès de la Fédération Française de Football.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Sollicite une subvention d'un montant de 25.000€, auprès de la Fédération Française de Football, dans le cadre de la réalisation du stade des primevères
- Rappelle que la commune a déjà obtenu pour ce projet un montant de subvention de DETR de 89.083,40€
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents à intervenir.

SyDEV – effacements de réseaux et travaux neufs éclairage rue de la Ramée

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il a été destinataire de l'estimation chiffrée du SyDEV pour l'effacement des réseaux et les travaux neufs d'éclairage public rue de la Ramée.

La participation à la charge de la commune s'élève à :

- 71.110€ pour l'effacement des réseaux
- 15.783€ pour les travaux neufs d'éclairage

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- De réaliser les travaux d'effacement de réseaux et les travaux neufs d'éclairage rue de la Ramée
- Prend acte du coût de l'opération estimé globalement à 86.893€
- Dit que ces travaux seront financés sur le budget primitif 2018 opération 71
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Consultation arrosage stade de la marne

Monsieur Johann LECIGNE, Adjoint à la voirie, expose les résultats de la consultation organisée pour l'installation d'un arrosage automatique au stade de la marne. Au vu des résultats, le conseil municipal repousse la décision au moment du vote du budget.

Consultation entretien des chemins

Monsieur Johann LECIGNE, Adjoint à la voirie, indique que suite à la consultation menée auprès de 3 entreprises pour entretenir les chemins communaux, il a été décidé de retenir l'entreprise Gautier Naulleau de Sallertaine, moins disant sur cette affaire.

VIE SOCIALE ET SCOLAIRE

Repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu le mercredi 11 avril 2018 à 12h30 à la salle des primevères.

Matériel informatique des écoles

Le conseil municipal prend connaissance de l'audit sur le matériel informatique des deux écoles réalisé par l'entreprise Connex Informatique. Cet audit permet de pointer les éléments positifs et négatifs dans chaque établissement ainsi que les besoins et souhaits des enseignantes.

Messieurs Jean LOIZEAU et Denis FRIMIN suivront ce dossier pour faire émerger les urgences à prendre en compte au budget primitif 2018.

URBANISME BATIMENTS

Rapport de la commission communale

Sur proposition de la commission communale « Urbanisme et Bâtiments », le conseil municipal approuve les avis émis sur les autorisations d'urbanisme.

Délégation à Monsieur le Maire : déclaration d'intention de ne pas aliéner

N°05/2018 JUGNIER Jean-Baptiste à BARRANGER Laurent, 44 rue de la Marne
N°06/2018 DORNIER Jean-Claude à GONIN Martial, 5 chemin du Gaveau
N°07/2018 Cts BARBEREAU à JOLY Noémie, 12 rue des coquelicots
N°08/2018 Cts ALLAIN à AMAND Lucie, 60 rue de la clé des champs

Rénovation de la salle du Villebon – mission de Moe

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments communaux, la salle du Villebon va devoir également être rénovée. Le cabinet AM ARCHITECTURE de Rezé a été sollicité pour travailler sur cette rénovation. Il soumet donc le contrat de maîtrise d'œuvre pour le dossier cité en objet qui se monte à 15.191 € HT pour un coût estimé de travaux de 138.100€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal
- émet un avis favorable à cette proposition.

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tout document à intervenir.

Rénovation de la salle du Villebon – validation avant-projet définitif

Monsieur le Maire explique que le cabinet AM Architecture a été missionné pour la réalisation du projet de rénovation et de mise en accessibilité de la salle du Villebon.

Après présentation du projet et après délibération, le Conseil Municipal

- Valide l'avant-projet définitif présenté
- Charge Monsieur le Maire de lancer la consultation conformément au Code des Marchés Publics
- Prend acte de l'estimation des travaux arrêté à la somme de 138 100 € HT pour la rénovation de la salle du Villebon
- Dit que les crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2018
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir

Rénovation Mairie – avenant aux travaux

Monsieur le Maire signale à l'Assemblée, dans le cadre de la seconde tranche de travaux de la mairie, la nécessité de procéder à des modificatifs sur les travaux

Lots	Intitulé	Entreprise		Montant de l'avenant HT	Montant du marché porté à (HT)
Lot 6	Agencement intérieur	CONCEPT EBENIST	Avenant n°2	3.353,50 €	42.302,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte la réalisation de ces travaux
- Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

COMMUNICATION AFFAIRES CULTURELLES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Marché de livres médiathèque – choix des prestataires

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'ouverture de la médiathèque, un marché avait été signé en 2015 pour l'acquisition des ouvrages, cd et dvd pour une durée d'un an reconductible deux fois.

Ce marché arrivant à son terme, une nouvelle consultation a été lancée du 13 au 27 janvier 2018. Il s'agit d'un marché de fournitures à bons de commande d'une durée de 10 mois reconductible une fois pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Il indique que désormais toutes ces acquisitions seront supportées par le budget général en section de fonctionnement.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, le conseil municipal

- Décide de retenir
 - o LOT 1 livres adultes
 - Montant minimum annuel de 2550€ HT et un montant maximum

- annuel de 19700€ HT, l'offre de la société Despret 14 rue Carnot à Challans (85)
- LOT 2 livres jeunesse
 - Montant minimum annuel de 1700€ HT et un montant maximum annuel de 13000€ HT, l'offre de la société Au Chat Lent 2 bis rue de la redoute à Challans (85)
 - LOT 3 Dvd pour tous publics, fiction et documentaires
 - Montant minimum annuel de 1500€ HT et un montant maximum annuel de 2500€ HT, l'offre de la société RDM 125/127 Boulevard Gambetta à Sannois (95)
 - LOT 4 CD audio documents sonores pour tous publics
 - Montant minimum annuel de 750€ HT et un montant maximum annuel de 1500€ HT, l'offre de la société CVS 6/8 Rue Gaston Lauriau à Montreuil (93)
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants et toutes les pièces nécessaires se rapportant à cette affaire
 - Précise que ce marché prend effet au 1^{er} mars 2018 avec une durée de 10 mois reconductible une fois pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2019
 - Dit que les crédits ont été inscrits en section de fonctionnement du budget primitif 2018

Convention de prêt de l'exposition « sauvage des rues, belles et rebelles »

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'association pour le développement du bassin versant de la baie de Bourgneuf met à la disposition de la commune pendant un mois du 29 mars au 24 avril 2018 l'exposition « sauvage des rues, belles et rebelles ». Cette exposition est composée de 19 posters disséminés dans la commune selon un circuit d'1h environ et permet de sensibiliser les habitants sur le sujet sensible des « mauvaises herbes ». Il demande donc l'autorisation au conseil municipal de signer la convention de prêt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Prend acte de l'organisation de cette exposition sur la commune aux dates sus-indiquées
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prêt entre les deux parties

AFFAIRES GENERALES

Adhésion à la convention de participation chômage du Centre de Gestion de la Vendée

Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et notamment son article 25,

Arrêté du 25 juin 2014 portant agrément de la convention du 14 mai 2014 relative à l'indemnisation du chômage et les textes qui lui sont associés,

Arrêté du 4 mai 2017 portant agrément de la convention du 14 avril 2017 relative à l'assurance chômage et les textes qui lui sont associés,

Convention du 14 mai 2014 relative à l'indemnisation du chômage, son règlement général et ses textes associés,

Convention du 14 avril 2017 relative à l'assurance chômage, son règlement général et ses textes associés,

Délibération n°DEL20140317-06 du conseil d'administration du Centre de Gestion du 21 mai 2014 décidant d'assurer la prestation « chômage » pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent,

Délibération n° DEL-20171127-04 du conseil d'administration du Centre de Gestion du 21 mai 2014 portant réévaluation des tarifs des prestations à compter de l'année 2018,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Selon les dispositions de l'arrêté du 25 juin 2014 portant agrément de la convention du 14 mai 2014 relative à l'indemnisation du chômage et les textes qui lui sont associés ou l'arrêté du 4 mai 2017 portant agrément de la convention du 14 avril 2017 relative à l'indemnisation du chômage et les textes qui lui sont associés, **les collectivités territoriales peuvent être amenées à verser des allocations chômage principalement pour les fonctionnaires privés d'emploi suite à licenciement pour inaptitude physique, retraite pour invalidité, licenciement pour insuffisance professionnelle, démission, réintégration après une demande de disponibilité, les collectivités ayant conventionné avec pôle emploi pour les non-titulaires .**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des raisons justifiant l'adhésion à cette prestation et notamment la mise en retraite pour invalidité d'un agent.

Il précise que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée offre à l'ensemble des collectivités territoriales de Vendée, un service « Gestion du risque chômage pour le secteur public » créé en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, afin de faciliter le suivi des dossiers de chômage.

Ce service propose aux collectivités qui le souhaitent l'instruction et le suivi mensuel des dossiers d'allocations de retour à l'emploi des agents du secteur public qui ont été privés involontairement d'emplois.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce service, facultatif, sachant que chaque mission fera l'objet d'une convention ponctuelle qui en précisera l'objet, la période et le coût. Ce dernier comprend notamment la simulation et le suivi mensuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- D'adhérer au service « Gestion du risque chômage pour le secteur public » du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, à compter du 1^{er} mars 2018,
- De donner mission à Monsieur Le Maire pour solliciter ce service en fonction des besoins de la collectivité,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les conventions,
- D'inscrire les crédits nécessaires au règlement des sommes dues au Centre de Gestion au titre de la présente prestation et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer ce règlement en application desdites conventions.

Personnel communal – création de postes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le départ en retraite le 1^{er} mai prochain d'un agent technique principal de 1^{ère} classe. Suite à l'appel à candidature mené en décembre, il a été décidé de recruter un adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 09 avril 2018 à temps complet en qualité de responsable des services techniques.

En outre, il indique au conseil municipal qu'il serait intéressant de créer un poste d'adjoint technique territorial dédié à l'entretien des salles communales. En effet, jusqu'à présent,

cette tâche est dévolue aux agents du service technique. Afin de spécialiser les postes et d'assurer un suivi régulier des salles, il est nécessaire de dédier ces tâches à une seule personne. Cet agent pourrait également suppléer toute absence (congé maladie, formation...) dans d'autres services.

Monsieur le Maire propose donc de créer

- à compter du 09 Avril 2018, un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- à compter du 1^{er} septembre 2018, un emploi d'adjoint technique à raison de 12h30 par semaine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention décide

- de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 09 avril 2018 à temps complet et de supprimer un emploi d'un adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 1^{er} mai 2018

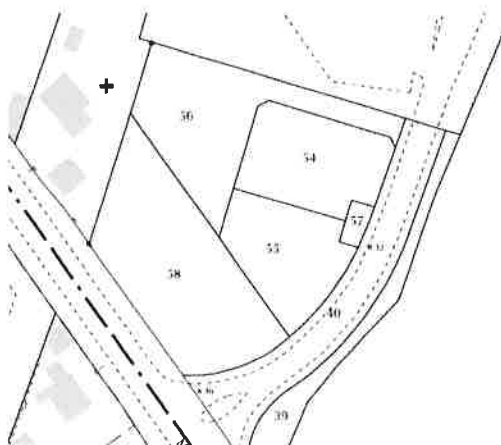
- de créer un emploi d'adjoint technique à compter du 1^{er} septembre 2018 à raison de 12h30 par semaine

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

QUESTIONS DIVERSES

Vente de la parcelle AL n°58 à la SARL Garage des Rosières

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été sollicité par Monsieur Ludovic PELLOQUIN du garage des Rosières afin d'acquérir une partie ou la totalité de la parcelle cadastrée AL n°58, afin d'y stationner des véhicules à proximité de son futur garage automobile. Comme l'indique le plan ci-après, cette bande de terrain avait été conservée par la commune après l'aménagement de la zone d'activités de la Marne car considérée comme inconstructible dans le cadre de la loi Barnier. Renseignements pris auprès du service instructeur, il s'avère que bien qu'inconstructible, cette parcelle pourrait être vendue pour y faire du stationnement.



En outre, il indique avoir sollicité le service des domaines afin de connaître l'éventuel prix de vente de cette parcelle. Les domaines ont estimé que compte-tenu de son caractère inconstructible, la valeur vénale de la parcelle était estimée à 4€/m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Emet un avis favorable de principe à la vente pour tout ou partie de la parcelle AI. n°58 à la SARL garage des rosières à un prix net vendeur de 4€/m²
- Rappelle que cette parcelle est inconstructible mais peut servir uniquement pour du stationnement
- Constate qu'un poste de relèvement eaux usées est implanté sur cet espace et qu'il conviendra d'instituer une convention de servitude pour le prestataire du service d'eau
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires au bon accomplissement de cette affaire

Création d'une police municipale mutualisée

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de ses premières réflexions sur la nécessité pour notre commune de disposer d'une police municipale. Celle-ci pourrait éventuellement être mutualisée avec les autres communes avoisinantes. L'idée est lancée et devra être plus approfondie, seul ou à plusieurs dans le courant de l'année 2018.

Dates à retenir

- Réunion publique voisins vigilants : mardi 20 février 18h30 salle des primevères
- Réunion du CCAS : mardi 06 mars 19h
- Prochains conseils municipaux : lundi 26 mars et 14 mai 2018
- Troc plantes : 14 avril 9h30-17h parc de la salamandre

Le Maire,

